

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

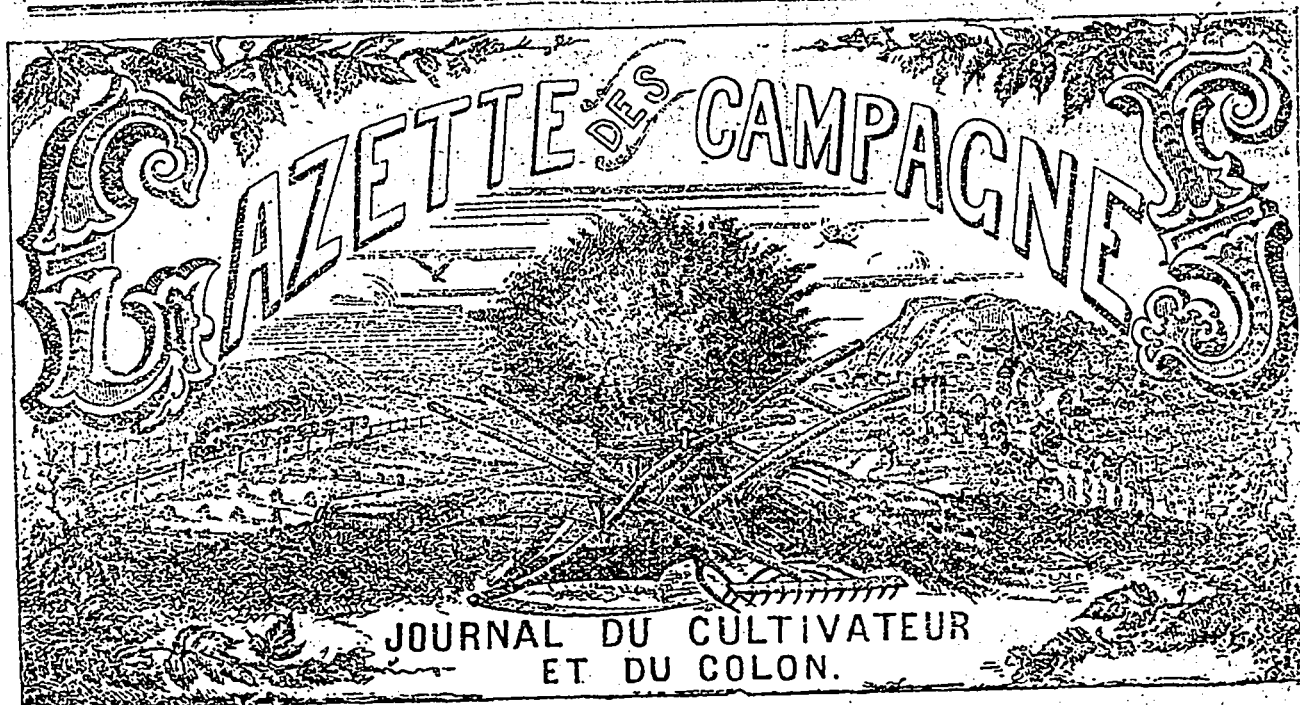
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

### SOMMAIRE

**Cause agricole :** De la panification. — De l'eau considérée comme faisant partie du pain — Du sel dans la pâte — Usage du son dans la pâte. — Préparation des levains — Pétissage de la pâte.

**Recue de la Semaine :** La sépulture de Guibord s'est faite au cimetière catholique le 18 novembre dernier. — Lettres pastorales de Mgr. de Montréal pour éclairer les esprits et calmer la population de sa grande ville épiscopale — Fétresse imprimée à jamais au nom de Joseph Guibord et sur ceux qui se sont établis ses patrons et procureurs. — Chemin de Croix et lampes dans les cimetières.

**Sujets divers :** Conseils hygiéniques : le lit. — Fascinage des terres. — L'assidue de la terre.

**Petite chronique :** Colonisation dans le canton de Chesham. — Conférences agricoles de M. Ed. Barnard. — Exposants à l'exposition de Philadelphie. — Le marché de grain à Chicago. — Election des officiers et directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Kamouraska. — L'Union Agricole Nationale et les Cereles agricoles. — Les fanilles mortes, usage qu'on en fait à Paris.

**Recettes :** Moyen de faire de la gomme une soie très-adhérente. — Conservation des cordes.

## CAUSERIE AGRICOLE

### DE LA PANIFICATION

La panification est l'opération par laquelle on convertit en pain la farine des céréales.  
Cette opération en usage dans toutes les familles de nos

campagnes est souvent confisée au premier venu ou plutôt à la première venue ; cependant, pour être menés à bon terme, elle exige beaucoup d'habitude et une certaine somme de connaissances pratiques tout-à-fait indispensables.

Nous croyons utile de donner dans cette présente causerie l'histoire de la panification et de rappeler les caractères qui doivent distinguer les différentes sortes de pain, les qualités qu'on doit y rechercher, la composition comparée des farines qui les constituent, afin de mieux faire connaître les conditions de la bonne et utile fabrication, que nous empruntons à des auteurs les plus autorisés.

Le pain est l'aliment le plus fondamental de tous les peuples qui cultivent en grand le froment et le seigle, parce que le pain est la préparation la plus économique et la plus commode qu'on puisse donner à ces deux grains pour en obtenir les effets nutritifs les plus analogues à la conformation de nos organes.

Toute matière farineuse mêlée avec du levain et de l'eau dont on forme une pâte molle et flexible pour la cuire, peu de temps après, au four, présente un composé de deux substances : la première, une mie spongieuse, blanche, élastique, parsemée de trous plus ou moins grands, d'une figure inégale, ayant une légère odeur de levain ; la seconde offre une croûte dure, sèche, cassante et sapide — Voilà pour les qualités extérieures. Les propriétés physiques sont de se ramollir à l'humidité, de se dessécher au contraire dans un lieu chaud, de se conserver un certain temps sans se moisir, et de se gonfler considérablement, trempé dans un fluide quelconque, de se broyer si-évent dans la bouche, d'obéir sans peine à l'action de l'estomac et des autres viscères pour fournir la matière la plus pure et la plus saine de la digestion.

Combien se sont trompés ceux qui ont cru que le froment, pour parvenir à l'état de pain, avait été dénaturé dans ses propriétés alimentaires ! Les changements successifs qu'il a éprouvés depuis son état nature jusqu'à sa fermentation et sa cuisson, sont autant de pas faits vers la perfection ; et s'il était possible que le luze eût influé sur cet objet, on pourrait dire que, pour la première fois, l'homme et la plante n'ont rien perdu au soin de cet ennemi de l'aisance ; il est même incontestablement démontré que la farine qui a acquis, sous la forme panaire, du volume et du poids, a augmenté aussi d'un tiers au moins du côté de la qualité substantielle : ce qui doit servir à compenser les soins que demande la préparation du pain.

L'histoire apprend qu'on commença à manger les grains entiers et crus à l'instar des autres végétaux ; on les ramollit ensuite dans l'eau par la cuisson, et on en fit usage comme on le fait actuellement pour le riz ; mais leur viscosité et leur fadeur, dans cet état, engagèrent à les soumettre à une torréfaction préalable, qui les rendit plus légers et plus sâpes : c'était déjà quelque chose ; le broiement des dents, le mélange de la salive n'en furent pas moins nécessaires. Les Romains, dont la frugalité a eu tant d'influence sur les succès de leurs armées, portaient dans un petit sac de la farine qu'ils délayaient dans l'eau pour s'en nourrir.

Mais l'industrie se perfectionnant à mesure que la frugalité des premiers peuples disparaissait, on entreprit quelques recherches pour améliorer les diverses préparations du blé qui, quoique déformé, combiné avec l'eau et cuit n'offrait pas encore un aliment ni assez commode, ni assez durable, ni assez savoureux pour remplir toutes ces vues.

Que nous soyons redevables au hasard de la découverte du secret important de faire prendre à la pâte un mouvement intestin, renouvelé sans cesse par la fermentation et sans cesse arrêté par la cuisson, ou que nous y ayons été amenés insensiblement par le raisonnement et par l'observation, peu importe ; c'est toujours à l'époque de cette découverte que l'homme peut se flatter de jouir de tous les avantages que le blé est en état de procurer à nos premiers besoins. C'est aussi à ce temps qu'il faut fixer la connaissance du pain levé dont l'existence est, chez quelques peuples, d'une date fort ancienne, puisque Moïse remarque que les Egyptiens avaient tellement pressé les Israélites de partir, qu'ils ne leur avaient pas laissé le temps de mettre le levain dans la pâte. Les Egyptiens frappés des bonnes qualités du pain, semblent être les premiers qui aient érigé sa fabrication en art ; il fut cultivé avec succès dans la Grèce et perfectionné par les Romains, qui abandonnèrent l'usage de manger les farines sous la forme de bouillies, dont ils étaient amateurs passionnés, pour ne plus se servir que de pain. La réputation de cet aliment se répandit et devint le goût dominant non seulement de l'Europe entière, mais de beaucoup de contrées des autres parties du monde ; et il est démontré que si toutes les céréales, depuis le blé jusqu'au riz, pouvaient se prêter au mouvement de la fermentation panaire, l'aliment dont il s'agit formerait la subsistance de tous les climats et de toutes les nations.

Mais sans nous arrêter plus longtemps à ces détails historiques, passons à l'objet purement pratique qui doit faire l'objet principal de cette causerie. Il s'agit de faire connaître de quelle manière on doit procéder à la préparation du pain.

Nous diviserons ce que nous avons à présenter à ce sujet, en trois opérations : 1o. la préparation des levains

2o. le pétrissage de la pâte ; 3o. la cuisson du pain.

Avant de décrire ces trois opérations essentielles à la boulangerie, nous devons d'abord parler de l'eau, comme l'agent principal de la fermentation ; ensuite du sel ajouté à la pâte pour lui donner plus de corps et de sâpité ; enfin de l'effet de son dans le pain.

*De l'eau considérée comme faisant partie du pain* — La qualité du pain ne dépend pas de celle de l'eau avec laquelle on le fabrique : le degré de chaleur qu'on leur donne, la quantité qu'on en met, la manière de l'employer, c'est ce qui y contribue.

Toutes sortes d'eaux, pourvu qu'elles soient bonnes à boire, peuvent donc servir indifféremment à la fabrication du pain : l'eau de puits, l'eau de rivière, l'eau de citerne, l'eau de source et l'eau distillée, n'ont présenté aucune différence dans toutes les expériences qui ont été faites pour établir cette vérité, et dont il est très-important de se pénétrer.

*Du sel dans la pâte.* — On est dans l'usage, en plusieurs endroits de mettre 12 onces de sel par fournée de 170 livres de farine ; ces 12 onces suffisent pour assaisonner le pain sans masquer son goût naturel.

Le sel a encore une autre propriété en boulangerie, c'est de donner du corps, du ton à la pâte, et de tempérer la disposition qu'elle a de passer trop vite à la fermentation ; mais il ne faudrait pas l'y introduire, comme cela se pratique quelquefois, au moment de délayer le levain ; car il ne produit plus cet effet au même degré : il est donc nécessaire de ne l'ajouter à la fin du pétrissage, dissous préalablement dans l'eau.

*Usage du son dans la pâte.* — Il existe plusieurs moyens de séparer du son tout ce qu'il peut fournir de nourrissant, et on les a souvent proposés pour augmenter la masse du pain.

On met le soir, la veille de la cuisson, le son tremper dans l'eau, qui pendant la nuit pénètre toute l'écorce et détache insensiblement la matière farineuse ; le lendemain, on agite le son, que l'on comprime entre les mains pour achever la séparation de tout ce qu'il peut contenir d'alimentaire et de ne laisser que le squelette de l'écorce. On passe l'eau ainsi chargée à travers une toile claire ou un tamis de oria, et alors elle sera en état de servir au pétrissage de la pâte.

Cette méthode d'extraire par le simple lavage à l'eau froide, la farine qui adhère au son, ne saurait être comparée à celle qui consiste à le faire bouillir pour en employer après cela à la décoction au pétrissage : méthode qu'on a présentée souvent comme devant apporter un grand accroissement à nos substances. Le pain qui provient de la première méthode a le meilleur goût, est plus blanc, est mieux levé ; d'ailleurs le son qui a macéré dans l'eau froide peut être employé de nouveau, étant mélangé avec du son gras, pour les bestiaux qu'il faut remplir et loster autant que nourrir.

Quelque utile que paraisse l'extrait du son ainsi associé avec le pain, on ne le propose que dans une circonstance de cherté, où il est bon de ne pas perdre une livre de farine et faire servir tout ce qui est alimentaire à la subsistance des hommes ; car autrement, si les particuliers n'avaient pas de basse-cours pour consommer leur son, ils trouveraient plus de bénéfice à le vendre que de l'introduire dans le pain sous différentes formes, parce que son moindre effet est d'en augmenter la masse et en diminuer son volume.

*Préparation des levains* — Le morceau de la pâte mis de côté de la dernière fournée est désigné ordinairement sous le nom de levain de chef ; il est composé de ratissures du

pétrin, auxquelles on ajoute, pour le grossir et modérer son action, un peu de farine et d'eau froide : d'où il résulte une pâte très-ferme, qu'on enveloppe d'une toile et qu'on met dans un sac de toile au frais.

La veille du jour où il s'agit de cuire, on prend le levain de oh. f. que l'on délaie le soir, le plus tard qu'il est possible, dans de la farine avec de l'eau chaude ou de l'eau froide, suivant la saison : on forme du tout une pâte consistante bien travaillée, que l'on laisse la nuit à une des extrémités du pétrin, entourée de farine que l'on élève et et que l'on foule, afin qu'elle ait plus de solidité, et qu'elle contienne mieux le levain.

Les proportions du levain à employer sont déterminées par la saison et par la nature des farines ; mais, toutes choses égales d'ailleurs, il doit former le tiers du total de la pâte en été, et la moitié pendant l'hiver, afin que la fermentation puisse s'opérer dans le même espace de temps. Pour cet effet, il n'est question que de l'exécuter en hiver par l'emploi de l'eau chaude et par des couvertures, de le tempérer en été par des moyens entièrement opposés.

Dans les endroits où l'on brasse, les boulangers se servent de la levure, matière provenant de la bière en fermentation, que l'on emploie sous forme sèche ou fluide, tantôt pour remplir l'effusion de levain naturel ou de pâte et tantôt comme une puissance de plus pour accélérer les effets de ce dernier. Mais l'action de la levure varie à tout moment ; elle se gâte aussi rapidement que les substances les plus animalisées. Un soup de tonnerre, quelques exhalaisons fétides, suffisent pour le corrompre ; alors elle communique de l'aigreur, de l'amertume et de la couleur au pain de la quelle elle entre comme levain ; mais quelque soit sa qualité, le pain est constamment moins bon. Si le premier jour il est passable, le lendemain il est gris, s'émette aisément, et a une amertume qui se communique à tous les mets. La levure ne devrait donc jamais être employée que pour les petits pains de fantaisie.

En général un levain peut être regardé comme parfait lorsqu'il a acquis le double de son volume, qu'il est bombé, qu'en appuyant un peu la main à sa surface il la repousse légèrement, qu'en le versant dans le pétrin il y conserve sa forme et nage sur l'eau, qu'en l'ouvrant il exhale une odeur vineuse agréable.

**Pétrissage de la pâte.**— On pratique un creux dans la farine propre à contenir le levain qu'on a délayé avec une partie de l'eau destinée au pétrissage ; quand il est parfaitement délayé, on ajoute le restant de l'eau que l'on mêle bien exactement, de manière qu'il ne reste aucun grumeau, que tout soit divisé et bien fondu. On y ajoute ensuite le restant de la farine, que l'on incorpore promptement dans la masse ; on la retourne sur elle même jusqu'à ce qu'elle acquière la consistance nécessaire.

Pour continuer le pétrissage, on pratique plusieurs cavités dans la pâte ; on y verse de l'eau froide, qui, ajoutée après coup et confondue à force de travail, achève de diviser, de dissoudre et d'unir toutes les parties de la farine, et, par un mouvement vif et prompt, donne à la pâte plus de légèreté et d'agilité. On la bat en la pressant par les bords, en la pliant sur elle même, l'étendant, la coupant avec les deux mains fermées, et la laissant tomber avec effort. Plus on travaillera la pâte, plus on obtiendra de pain. L'eau qu'on y ajoute, après coup, loin de la rendre plus molle, lui donne au contraire plus de tenacité et de consistance, et plus enfin le maître de la maison économisera de farine.

La pâte étant faite on la retire du pétrin par portions

pour la mettre sur une table, où elle reste en masse une demi heure environ lorsqu'il fait froid ; car en été, il faut la diviser sur-le-champ pour lui donner la forme et le volume convénables. On la tourne en rond sans trop la manier ni la fouler, parce que c'est dans cet état qu'on lui donne toutes les autres formes.

La fermentation de la pâte doit s'opérer paisiblement. Si on s'avisait de l'interrompre, de la brusquer ou de la ralentir, il serait difficile ensuite de recueillir tous les fruits d'un bon levain ou d'un pétrissage parfaitement exécuté. Elle doit être assujettie et retenue dans des moules, afin de lui faire gagner de la hauteur plutôt que de l'étendue, et qu'elle puisse acquérir un gonflement capable d'augmenter beaucoup le volume du pain.

Les signes d'après lesquels on peut reconnaître que la pâte est suffisamment levée ne sont faciles à saisir que pour la personne habituée à boulanger ; l'espace que la pâte occupe dans le pétrin ; l'état affiné de sa surface, qui repousse le dos de la main qui la presse sans se rompre, sont les seuls moyens qui peuvent éclairer sur cet objet. Cependant si, malgré l'habileté ou l'attention de celui qui confectionne le pain, la pâte avait passé comme l'on dit, son apprêt, il vaudrait mieux, plutôt que de l'enfourner ainsi, la raccommoder comme les levains, en augmentant la masse par une nouvelle quantité de farine et d'eau froide, et la laissant un quart d'heure fermenter, toutefois en se réglant sur la capacité du four.

(A continuer.)

## REVUE DE LA SEMAINE

Nous n'avons pas pu faire connaître à nos lecteurs quel a été enfin le sort des restes de ce pauvre Guibord, dont le nom a eu un si malheureux éclat. Nous ne reviendrons pas sur toute cette longue histoire ; elle est bien trop connue. Disons seulement que la décision du Conseil Privé de Sa Majesté la Reine d'Angleterre a été exécutée. L'enfouissement de l'infortuné rebelle a eu lieu dans le cimetière catholique le 16 novembre dernier, au milieu d'un déploiement de forces que l'état pacifique des esprits rendait parfaitement inutile.

Mais si les esprits n'étaient plus agités comme ils le furent à la première tentative des messieurs Douro et compagnie, l'honneur en revient en entier à Sa Grandeur Mgr. Ignace Bourget, évêque de Montréal.

Mgr. Bourget a écrit plusieurs lettres admirables pour éclairer ses ouailles sur toute cette triste affaire. Nous en ferons quelques extraits. Les lecteurs verront avec quelle force et quelle justice les principes sont posés et appliqués.

Une des plus remarquables est celle que Sa Grandeur a écrite le jour de la solennité du Saint-Rozaire, le 13e jour d'octobre. Elle est divisée en trois considérations. Dans la première, il démontre la sainteté du cimetière catholique.

« Avant tout, Nous devons vous faire observer, N. T. C. F., que tout ce qui est à l'usage de l'Eglise est saint, puis qu'elle a mission de faire honorer Dieu trois fois saint, en lui formant sur la terre des saints qui seront les bienheureux dans le ciel.

« Pour cela, elle leur administre des sacrements qui sont saints ; elle leur prêche une doctrine qui est sainte ; elle les réunit pendant leur vie dans les temples qui sont saints, et elle les fait reposer, après leur mort, dans des cimetières qui sont des lieux saints. Or, pour opérer toutes ces œuvres de sainteté, il faut qu'elle soit sainte. C'est donc avec raison qu'on l'appelle la sainte église ; aussi, est-ce là ce qui

fait sa principale gloire.

" Cela étant, vous comprenez, N. T. O. F., que le cimetière doit être considéré et traité comme un lieu consacré, parce qu'il est béni par l'Eglise pour recevoir les corps des fidèles qui meurent dans la communion des saints et la paix de l'Eglise. Car une vérité constante et en même temps bien consolante, que Dieu ratifie dans le ciel toutes les bénédictions que fait sur la terre les prêtres qui sont ses représentants et les ministres de son Eglise. *Quiquid in tuo nomine..... ab eis agitatur a te fieri credatur* (Rituel).

" Ce qui doit vous pénétrer de cette vérité, c'est que cette bénédiction est accompagnée de cérémonies mystérieuses et pleines de grâces. Car ce champ dont l'Eglise prend possession, pour en faire le champ des morts, est aspergé dans toute son étendue, d'eau sainte et sanctifiante. On y plante une croix, qui est spécialement bénite et consacrée, pour devenir le signe du salut et l'arbre de vie afin que les corps des fidèles qu'elle doit couvrir de son ombre, soient préservés des incursions du démon, et que leurs âmes soient admises en la compagnie des Anges de paix. *Siquis, dit le pape, ad portam humilitatis introitum sanctorum inorum meritis fugi demonum. Angeli pacis ingressus.* De cette croix sainte coulent par torrent des grâces précieuses qui font le fruit du sang divin qui fut versé sur le Calvaire, et qui en se répandant dans les eschots brûlants du Purgatoire, éteignent les flammes qui purifient les âmes de toutes souillures. Car ce divin Sauveur est le gardien de ces âmes saintes qui lui doivent leur salut, quand elles ont mis en lui toute leur confiance. *Custos animarum et tutela salutis fides, credentium* (Rituel).

" Il est donc vrai que l'Eglise qui prend tant de soin de ses enfants, pendant qu'ils font le voyage de la vie, leur témoigne, après leur mort, une tendresse vraiment maternelle, en consacrant tout spécialement un champ dans lequel leurs corps dormiront en paix, jusqu'à ce que leurs âmes viennent leur donner de nouveau la vie, au grand jour de la résurrection. C'est ce qui doit, N. T. O. F., être pour vous un sujet de joie et d'espérance. Car ne l'oublions pas, les prières que l'Eglise fait pour nous, en béneissant les cimetières où nous dormirons du sommeil de la mort, recouvrent leur parfait accomplissement.

" Elle demanda, cette sainte Mère, que nos corps mortels qui, après le cours de la vie humaine, doivent se réduire en poussière, ressuscitent glorieusement, pour se réunir à nos âmes que la miséricorde divine aura béatifiées, afin de jouir ensemble du bonheur et du repos éternel. *Ut humana corpora hic... quiescentia... moreantur... adipisci vite perennis gaudia* (Rit.).

" Elle fait instance, cette bonne et tendre Mère, pour obtenir, qu'après avoir reposé pendant des siècles, dans ces tombes silencieuses, préparées à nos corps, nous ayons la consolation d'entendre le son de cette trompette qui réveillera tous les morts, dans cet état de justice et de sainteté qui nous mettra en possession de la gloire éternelle: *tubum primi Archangeli expectantibus consolationem perpetuam longitur imperare* (Rit.).

" Ces prières de l'Eglise ne sont pas, N. T. O. F., de vains sons qui se perdent dans les airs, comme la parole des hommes qui ne sont que des cyrobales retentissantes et un bruit sonnant. Oh ! oui, vraiment elles pénètrent le ciel pour en faire descendre des grâces abondantes qui, comme le demande le Ministre de la religion, purifient, béneissent et sanctifient le lieu qui doit devenir comme la ville ou la paroisse des morts. *Ut hoc cæmeterium purgere et benedicere digneris.*"

De ces savantes considérations Mgr. Bourgat conclut avec raison que l'on ne peut voir sans regret, dans le cimetière, les corps de ceux qui pendant leur vie, ont scandalisé leurs frères, flétri la Religion par leurs impiétés, leurs débauches, leurs usures, par leur négligence à fréquenter les saints offices, et à recevoir les sacrements, et qui meurent sans donner des signes de repentir et de pénitence.

Passant ensuite à la seconde considération il examine si elle est juste la décision donnée par l'Eglise contre Joseph Guibord, en lui refusant la sépulture dans ses cimetières.

Il expose trois raisons, que, en conscience, il juge très-graves et que tous les catholiques jugeront de même.

On a dû refuser la sépulture ecclésiastique :

" 1o. Parce qu'il (Joseph Guibord) a refusé obstinément de se soumettre au jugement du St. Siège qui, par l'organe de la Sainte Congrégation de l'Acquisition Générale, déclara le 12 juillet 1869, que les doctrines de l'Institut Canadien, dont le dit Joseph Guibord était membre..... devaient être tout-à-fait rejetées..... Les Pères (de la dite Acquisition) ont ordonné..... que les catholiques et surtout la jeunesse soient éloignés du dit Institut tant qu'il sera bien connu que des doctrines pernicieuses y sont enseignées. Ce jugement a été promulgué dans toutes les églises de ce diocèse.

" 2o. Parce qu'ayant refusé de renoncer à l'Institut Canadien quoiqu'il fut bien connu que des doctrines pernicieuses y avaient été enseignées après comme avant sa condamnation, il a continué à garder, prêcher et faire circuler des livres défendus sous peine de censure ecclésiastique et en particulier un certain livre intitulé: *Annuaire de l'Institut Canadien pour 1868 etc.*, et qui contient des doctrines pernicieuses et réprouvées par le décret de la Sainte-Congrégation de l'Index du 12 juillet 1869.

" 3o. Parce qu'il est notoire qu'il n'avait fait ni la confession nouvelle ni la communion pascale; et qu'il avait ainsi transgressé la loi de l'Eglise qui l'obligeait à accomplir ce double devoir religieux, sous peine d'être privé de la sépulture ecclésiastique....."

Après avoir exposé ces raisons que le pieux évêque développe et appuie des autorités les plus graves, il arrive à conclure qu'une seule de ces raisons était suffisante pour mériter à l'infortuné Guibord une peine aussi rigoureuse et un châtement aussi flétrissant.

Puis vient la troisième considération qui a pour objet la décision du Conseil Privé. Monseigneur commence par avertir qu'il n'a pas la volonté, loin de là, d'en appeler de cette décision à l'opinion publique; et il a soin de faire remarquer que cette décision n'aurait pas été donnée si les Nobles Lords qui composent ce haut tribunal avaient pu s'assurer " qu'ils allaient contrister étrangement les évêques de ce pays, dont la loyauté ne s'est jamais démentie; blesser le sentiment religieux d'un peuple dévoué qui a su aller en toute occasion la fidélité à son Souverain et son attachement à sa religion."

Le vénérable Prélat rappelle ensuite qu'il y a un moyen de sauver l'honneur de l'Eglise, tout en permettant de placer le corps du dit Joseph Guibord dans le cimetière catholique et de laisser à la décision du Conseil Privé son effet plein et entier. Ce moyen est facile. En vertu de l'autorité qu'il a reçue de Jésus-Christ lui-même par le ministère de son Vicaire, Notre Saint Père le Pape, pouvoir de tier et de délier, il déclare " que le lieu sur lequel sera déposé le corps de cet enfant rebelle à l'Eglise se trouvera de fait séparé du reste du cimetière béni, pour n'être plus qu'un lieu profane."

Viennent ensuite de belles considérations pour démontrer que la société civile et l'Eglise sont deux sociétés distinctes; que l'Eglise est indépendante de la société civile dans tout ce qui a rapport à la mission spirituelle qu'elle doit exercer sur la terre, à sa foi, à sa constitution.

Cette grande Lettre, dont nous ne pouvons donner que les principaux traits, a produit la plus heureuse impression sur toute la population de Montréal. L'excitation était grande; de conflits regrettables auraient pu éclater. La science et la sagesse du pasteur a pu maintenir la paix et la tranquillité mieux que n'auraient fait les baïonnettes.

L'œuvre impie s'est exécutée!

Quelques jours après le 21, une nouvelle Lettre pastorale était lue dans toutes les églises de Montréal. Nous en ferons de longs extraits. Elle est remplie de tant de lumières et de consolations pour les fidèles, elle est si foudroyante pour les impies.

"C'est un fait accompli avec tant de solennité, et dans des circonstances si déplorables, qu'il demeurera profondément gravé dans la mémoire des nombreux étrangers qui visiteront ce cimetière, aussi bien que dans celle des citoyens qui y viendront répandre journellement leurs prières. Chaque un, en portant tristement ses regards sur cette tombe, qui n'est point couverte des bénédictions du ciel, parce qu'elle est séparée de la terre sainte, que l'Eglise a béni, se livrera à des émotions plus ou moins pénibles.

"Ci-gît, s'écria-t-il dans l'intérieur de son âme, le corps du trop fameux Joseph Guibord, qui mourut dans la rébellion au Père commun de l'Eglise et sous l'anathème de l'Eglise; qui ne put franchir les portes de ce lieu sacré que parce qu'il était escorté par une troupe de gens armés, comme pour un combat contre les ennemis de la patrie; qui, sans le bon esprit de ses concitoyens, aurait fait couler beaucoup de sang; qui a été conduit à ce sépulchre, non pas sous la protection de la croix, mais sous celle des baïonnettes des militaires; qui a été déposé dans cette fosse, à deux pieds en terre, non pas au chant onctueux des prières que l'Eglise a coutume de faire pour ses enfants, quand ils meurent dans la paix du Seigneur, mais au milieu des malédictions qui se compriment dans la poitrine des assistants; pour lequel le prêtre, forcé d'être présent, n'a pu faire aucune cérémonie religieuse, n'a pu former aucun vœu pour le repos de son âme, n'a pu dire un seul *Requiescat in pace*; n'a pu enfin jeter une seule goutte d'eau sainte dont la vertu est de modérer et d'éteindre les flammes du feu terrible qui purifie les âmes dans l'autre vie."

"Il sortira jour et nuit de cette tombe qui renferme les restes d'un homme égaré qui persévéra jusqu'à la mort dans sa révolte contre l'Eglise, une voix lugubre et lamentable qui osera bien haut:

"O vous tous qui passerez, dans ce champ de la mort, arrêtez vous un moment près de cette tombe, et réfléchissez sérieusement sur mon malheureux sort. Que mon exemple vous apprenne que l'on ne se moque pas impunément de Dieu et de son Eglise. Hélas! plus l'on a fait d'éclat autour de mes os secs et arides, et plus on a attaché à mon nom une note d'infamie et de déshonneur. Que n'ai je été caché dans un lieu obscur et dans une terre d'oubli! Je serais aujourd'hui comme si je ne fusse paru. Ma mémoire ne serait pas une malédiction d'âge en âge, comme elle doit l'être, et mon nom serait en oubli, au lieu d'être dans toutes les bouches, pour être maudit de génération en génération. Hélas! on a prétendu me faire un triomphe; et l'on n'a réussi qu'à perpé-

"tuer ma honte et mon déshonneur."

"Quoiqu'il en soit, N. T. C. F., c'était pour Nous un devoir pénible mais rigoureux de vous faire entendre Notre voix pastorale, dans cette triste circonstance. Car il Nous fallait protester en faveur des droits imprescriptibles de l'Eglise, et réclamer contre des irrégularités, qui ont profondément blessé un clergé qui s'est constamment montré loyal envers le gouvernement, et dévoué à la patrie, et outragés des sujets fidèles à qui la Religion fait un devoir impérieux d'obéir à ceux qui gouvernent l'Etat en administrant la justice.

"Nous devons vous déclarer aussi solennellement que possible, nonobstant tout ce qui a pu se faire de contraire à être digne de tout respect. Comme c'est l'Eglise qui l'a béni et sanctifié, c'était aussi à elle à empêcher qu'il ne fût profané. C'est ce qu'elle a fait, en invitant ses enfants à n'apporter aucune résistance à l'entrée du convoi funèbre qui s'est faite aujourd'hui dans ce lieu saint, afin qu'il ne fût pas profané par l'effusion du sang, et en exhortant en même temps le terrain dont on s'est emparé malgré elle, pour y inhumer un de ses enfants qui, de son vivant, la déshonorait par sa révolte et son mépris injurieux.

"Toutefois, ces faits que Nous venons de signaler à votre sérieuse attention, n'ont pu, N. T. C. F., s'accomplir sans faire de graves injures à N. S. P. le Pape dont on a méprisé le vénérable Décret; à vos Pasteurs dont on a foulé aux pieds l'autorité; au cimetière dont on s'est emparé à main armée comme d'une forteresse de guerre; à des frères dont on a injustement froissé le sentiment religieux et dont on aurait cruellement répandu le sang, sans une protection visible de la divine Providence.

"A cette fin, voici les recommandations que Nous croyons devoir faire à chacun de vous, pour que l'honneur dû au cimetière soit réparé, autant que possible, par la population catholique.

"Ainsi, tous tant que vous êtes, N. T. C. F., soyez de plus en plus pénétrés d'un respect religieux pour votre cimetière; et n'y entrez qu'avec crainte et tremblement. N'en faites pas un lieu de promenade ou de récréation, mais allez-y en prière: génez aussi souvent que vous le pourrez. En le parcourant, considérez-le comme la paroisse et la ville des morts.

"Là, faites-y bien attention, dormez du sommeil de la mort tous ceux et celles qui ont, depuis plus de deux cents ans, habité notre ville. Arrêtez-vous sur ces milliers et centaines de milliers de tombes qui ne renferment plus qu'ossements décharnés et des cendres inanimées. Ecoutez les voix éloquentes qui se font entendre, du fond de ces sombres demeures. C'est aujourd'hui notre tour, vous disent-elles, du ton le plus saisissant; ce sera demain le vôtre. Vivez tous les jours, comme si tous les jours vous deviez mourir, et n'attendez pas au moment de la mort, pour vous préparer à bien mourir. Que votre vie se passe dans l'accomplissement fidèle de tous les commandements du Seigneur. Ah! prenez garde que votre Mère, la Sainte-Eglise ne soit forcée, à cause de vos criminelles négligences, de vous refuser l'entrée dans cette terre bénite, pour y recevoir les honneurs de la sépulture ecclésiastique.

"Ce sera, N. T. C. F., par ces pieuses pratiques que vous pourrez honorer d'un culte particulier, votre cimetière. Pour vous y encourager, l'Eglise fait, dans ce lieu saint, de touchantes prières, plante des croix, érige des monuments qui nous aident à nous rappeler nos fins dernières, pour nous prémunir contre les péchés et les scandales qui régnaient dans le monde."

Le vénérable prélat termine par les suggestions les plus heureuses:

"Nous nous proposons, chaque fois que l'on Nous en fera la demande, d'ériger dans les Cimetières le *Chemin de la Croix*. C'est ce qui se pratique à Rome; et c'est ainsi ce que Nous voudrions pouvoir établir dans tous les Cimetières de ce diocèse, surtout depuis que Nous nous apercevons que l'on voudrait en faire un lieu oratoire et profane.

"Car vous n'en doutez pas, N. T. C. F., cette Voix sacrée de

la Croix attire aux Cimetières, dans la belle saison, une foule de bons chrétiens qui prient, pleurent, gémissent et méditent leurs fins dernières, pour ne plus pécher.

“ Oh ! N. T. C. F., que de vives émotions et de sentiments tendres que l'on éprouve, et faisant le *Chemin de la Croix* dans un Cimetière, en pensant que le Sang du Sauveur coule par torrents dans les *veines ardentes du pûrgatoire*, pour laver les âmes qui y sont parvenues dans le feu ! Que de trésors inépuisables de grâces et de bénédictions l'on procure aux saintes âmes du Purgatoire, en gagnant les indulgences attachées à ce pieux exercice ! Que d'âmes l'on envoie au Ciel en parcourant les stations qui mènent au Calvaire ! Que l'on retourne content chez soi, quand on a vu, avec piété, à cet admirable exercice !

“ La voie de la Croix est donc un excellent moyen d'attacher une paroisse à son cimetière. Or, que ne fait elle pas pour l'amour de ce lieu sacré qui lui rappelle sans cesse tant et de si précieux souvenirs ! Elle l'entretient et l'orne autant qu'il lui est possible, afin de trouver toujours de quoi alimenter sa piété.

“ C'est ce que l'on remarque encore à Rome, où l'usage est d'entretenir des lampes allumées à chaque tombe. Nous en fîmes frappé en visitant un soir le Cimetière de St. Laurent hors des murs. Car ne connaisant pas quel était ce lieu, Nous le prîmes pour un des beaux quartiers de la ville sainte, tant il brillait de l'éclat des milliers de lampes qui y brûlaient. Oh ! qu'il fut pour Nous ravissant et saisissant le spectacle de ce magnifique cimetière ! L'occasion de vous faire la part de Nos émotions, à ce bienheureux moment, se présente trop naturellement pour que Nous n'en profitons pas.”

### Conseils hygiéniques—le lit

L'hygiène a sa part dans tous les actes de la vie, et nous faisons de l'hygiène à chaque instant sans nous en douter, en mangeant, en buvant, en marchant, en nous reposant, en dormant. Seulement nous la faisons tantôt bonne et tantôt mauvaise, et suivant le cas nous travaillons au perfectionnement de notre santé ou à la destruction de notre être. Aussi n'est-il pas pour l'hygiéniste de petites choses, de détails indignes de ses méditations.

“ Comme on fait son lit, on se couche, ” dit le proverbe. Il importe donc de le bien faire, non-seulement pour être mollement et agréablement couché, mais aussi, et surtout pour l'être sainement. C'est, en effet, dans le lit que l'homme passe environ la tiers de son existence ; il y naît, il y meurt, il y est malade, il y trouve après les fatigues du jour le repos nécessaire aux muscles et au système nerveux. Pour avoir ce repos nécessaire le corps ne doit pas être meurtri par la dureté de la couche, ni refroidi par le contact de matériaux capables de lui enlever sa chaleur. De plus il doit être dans des conditions d'aération suffisantes ; il faut que l'air ne soit pas infecté de miasmes délétères, et qu'une température trop élevée ne provoque ni l'excitation des nerfs, ni la déperdition exagérée de la chaleur.

Il serait curieux d'étudier les transformations subies par le lit à travers les siècles et chez les différents peuples ; mais cette excursion dans le domaine de l'histoire et de la géographie nous entraînerait trop loin ; contentons-nous de ce qui nous touche de près, prenons le lit moderne tel que l'ont fait dans nos climats l'expérience, la mode et la routine, et soumettons en les détails à l'examen de l'hygiène.

Nous dirons peu de chose de la charpente même du lit, si ce n'est que la substitution du fer au bois permet à l'air de circuler plus librement, et débarrasse, en partie, du souci des parasites, avantages incontestables dans les hôpitaux, les casernes, dans les ménages d'ouvriers.

La paille encore en vogue dans les campagnes, sera un jour abandonnée partout pour le sommier élastique, et cet abandon sera un progrès hygiénique.

La paille, en effet, devient bientôt un réceptacle d'humidité, de mauvais odeur et de parasites ; pour s'en servir sans trop d'inconvénients, il est nécessaire de la remuer tous les jours, et de la renouveler fréquemment.

Le lit de plume ne vaut pas mieux. Il est trop mou et se nettoie difficilement. Or, la plume possède avec la laine la dan-

geuse propriété de s'imprégner de miasmes qui s'accumulent, et dont on se débarrasse que par des nettoyages fréquents ou une aération prolongée, la plume est en outre un mauvais conducteur de l'électricité ; son contact avec le corps facilite le développement ou l'accumulation du fluide.

Le sommier élastique procure un coucher toujours souple, se prêtant aux mouvements du corps ; il possède le grand avantage de la propreté et de l'aération facile.

Les matelas, constitués dans les premiers âges par de simples couches d'herbes et de feuilles, sont actuellement rembourrés de laine, de crin, de plume ou de substances végétales diverses. Enfin, on a trouvé le matelas à air et même le matelas à eau, qui rendent de signalés services aux malades et aux blessés.

Le crin est préférable à la laine ; il est plus propre, s'imprègne très peu de miasme ; il forme moins de poussière et se tasse moins. Malheureusement son prix plus élevé en empêche la généralisation. Le matelas de laine qui se charge de miasmes et d'odeurs, devrait être chaque jour exposé à l'air. Tous les ans il doit subir l'opération du battage et du cardage, et la toile qui sert d'enveloppe doit être lavée. Le matelas de plume peut être mis sous le matelas de laine, si l'on tient à en faire usage et jamais, comme nous l'avons dit, il ne doit être en contact immédiat avec le corps. Les matelas de balle d'avoine sont réservés aux bergers.

Les oreillers de plume, dont l'usage est si répandu, sont certainement une des inventions les plus anti-hygiéniques. Comme le lit de plume ils sont un réceptacle de miasmes et la chaleur qu'ils entretiennent à la tête favorise l'afflux du sang. De là les maux de tête, les congestions, l'apoplexie, et peut être chez les enfants une certaine disposition aux méningites. Les oreillers de crin, de balle d'avoine ou autres substances végétales, les oreillers à air ne présentent pas ces inconvénients.

Les draps sont de coton ou de toile ; les premiers conviennent mieux en hiver, les seconds en été.

Les couvertures doivent être légères, sauf à en augmenter le nombre. Elles laissent entre elle une couche d'air qui s'oppose au rayonnement de la chaleur, ce qui réchauffe sans accabler par le poids.

Les rideaux ont fourni matière à de nombreuses discussions. Leur usage est bien près d'être perdu, si leur forme et leur dimension les rendent propres à remplir l'usage pour lequel ils furent inventés, c'est-à-dire pour former barrière à l'air et créer autour du lit une atmosphère clouée et stagnante. D. J. VENTILAC.

### Fascinage des terres

Il est des terres qui retiennent l'eau, soit par leur nature, soit par leur position locale, et dans lesquelles il est impossible ou trop dispendieux de creuser des fossés, d'établir des égouts pour les rendre propres à la culture des céréales et autres articles qui redoutent une trop grande humidité ; ou encore lorsqu'on ne veut pas perdre la place d'un fossé, d'un égout. Alors on a pour ressource une pierre ou un fascinage.

Un fascinage, dans ce sens, s'exécute en faisant un trou plus ou moins large, mais toujours au moins d'un pied de profondeur, au-dessous de la couche de terre qui est remuée par les labours, en mettant dans ce trou des fagots de branches d'aune, s'il se peut, et, à leur défaut, de chêne ou d'épine, et en recouvrant le tout de terre.

L'écartement qui existe entre les branches de ces fagots permet à l'eau de pénétrer jusqu'au fond de la fosse, et de s'infiltrer lentement sans nuire aux objets qui végètent au-dessus d'elle, ou de s'écouler, s'il y a une pente, et que la fosse se prolonge jusqu'à un ruisseau, un étang, etc.

Les causes qui détruisent les fascinages sont la pourriture du bois des fagots et l'introduction des terres entre leurs interstices, deux circonstances qui agissent plus ou moins promptement, selon la nature du bois et celle de la terre ; il n'est pas rare cependant de voir des fascinages produire leur effet pendant huit à dix ans, et peut-être plus. Le peu de dépense de leur établissement permet toujours de les renouveler aussitôt que le besoin commence à s'en faire sentir.

Il est une autre sorte de fascinage qui a pour objet de s'op-

ser au ravage des eaux des torrents, des rivières, des ruisseaux, même des pluies violentes et continues. Il consiste à fixer, au moyen de pieux chassés à refus de maillet, des fagots dans une position telle qu'ils changent le cours de ces eaux, les éloignent des terres qu'on veut préserver, ou seulement rompent la violence de leur cours. Souvent on fertilise le derrière de ces fagots, ou par de grosses pierres, ou par des gazons, ou par de la terre. Ce sont des digues provisoires, qui quelquefois, avec très-peu de dépense, évitent de grandes pertes aux cultivateurs.

### Lassitude de la terre

Lorsqu'une terre a porté plusieurs fois successivement la même espèce de plante, principalement si elle est à grains huileux ou farineux, ses récoltes postérieures sont inférieures aux premières : on dit alors, par comparaison avec les animaux qui ont été trop chargés de travail, que la terre est lasse de produire, qu'il faut la laisser reposer : de là les jachères.

Aujourd'hui qu'on sait que cette expression est fondée sur une base erronée, on ne laisse plus reposer la terre dans ce cas ; mais on la couvre de cultures différentes, surtout de fourrages ou de racines nutritives.

### Petite Chronique

**Colonisation** — Nous apprenons, dit le *Progrès* de Sherbrooke, que M. T. B. Terrille, de Bury, a pris l'engagement, vis-à-vis du Gouvernement, pour le défrichement de 400 acres de terrain, dans le canton de Chesham et pour la construction de 50 maisons de colons. Le prix de chaque lot avec maison sera de \$150. L'intention de notre Gouvernement Provincial est de favoriser la colonisation de ce canton.

**Conférences agricoles de M. Ed. Barnard.** — Nous apprenons avec plaisir que M. Barnard continue à donner des conférences dans les différentes paroisses de la Province. Les cantons de Garthly, Ham-Sud, Ham-Nord et Weedon ont été récemment visités par notre savant lecteur. Le 3 décembre, nous dit le *Progrès* ce Monsieur lecturait à Weedon où il y avait foule pour l'entendre. Comme toujours, M. Barnard a été clair, précis, éloquent et instructif. Son thème était l'exposition de six mots, dont chacun a une grande signification pour les cultivateurs. A la fin de l'entretien, M. le curé Barolet a remercié le conférencier, au nom des paroissiens, en termes très-appropriés et flatteurs pour celui qui en était l'objet, et il a invité M. Barnard à retourner à Weedon, dans l'intérêt de la belle cause agricole. M. Barnard a promis d'y aller l'été prochain, s'il était possible. Nous félicitons M. Barnard pour son dévouement à la cause populaire de l'agriculture, et nous remercions notre Gouvernement provincial de s'attacher les services d'un conférencier agricole qui sait porter si bien la conviction des améliorations agricoles parmi les cultivateurs.

— Le nombre des exposants de la Province de Québec, qui doivent figurer à l'Exposition de Philadelphie est jusqu'ici de 82. Celui de la Province d'Ontario est de 215. Les listes d'admission seront closes le 15 décembre. Ceux qui désirent prendre part à l'exposition doivent se hâter. M. S. Lesage invite, dans une annonce publiée dans les grands journaux, ceux qui ont quelques objets à exposer de s'adresser à lui au Département de l'agriculture et des Travaux Publics à Québec, avant le 15 décembre.

— Chicago est le marché de grain le plus considérable du monde. Les recettes et les exportations du grain de cette ville s'élevaient au chiffre de 90,000,000 de winots.

**Election des officiers de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska.** — Par avis affiché à la porte de l'église de Ste. Anne de la Pocatière, et par ordre du J. B. Bellens, Secrétaire *pro-tempore*, nous apprenons qu'une assemblée des membres de cette Société aura lieu au Palais de Justice à Kamouraska, jeudi le 23me jour de décembre courant, pour procéder à l'élection d'un président, vice-président, secrétaire-trésorier et de douze directeurs pour la gouverne de la dite société.

Nous espérons que les membres se feront un devoir d'assister à l'élection des officiers de cette Société. Le succès d'une société

d'agriculture dépend entièrement du bon choix que nous faisons des officiers et des directeurs. La mission qu'ont à remplir nos sociétés d'agriculture est trop importante pour que nous ne nous fassions un devoir de choisir des personnes qui ont donné des preuves de leur dévouement aux intérêts de l'agriculture. Nous appuyons fortement et principalement sur le choix d'un secrétaire ayant toutes les qualités requises pour remplir une fonction si importante. Nous voudrions voir dans cet officier un agriculteur pratique et à même de connaître tous les besoins que requiert notre agriculture et souffrance : pouvant par sa propre expérience et l'étude des faits, en soumettre la considération aux officiers ainsi qu'aux membres d'une telle société d'agriculture. Si notre Gouvernement est assez généreux que de donner \$50,000 aux différentes sociétés d'agriculture de la Province de Québec, on doit, par tous les moyens possibles, essayer à en faire une sage application qui devra profiter à la masse des cultivateurs, surtout de ceux le plus en besoin d'en profiter.

Ceux qui ont observé la marche des différentes sociétés d'agriculture, ont pu s'apercevoir que le plus ou moins de progrès opérés dans une société d'agriculture était dû, le plus souvent, à l'initiative et à l'activité du secrétaire-trésorier.

**L'Union Agricole Nationale et les cercles agricoles** — Nous apprenons qu'un nombre assez considérable d'amis de l'agriculture se sont réunis, ces jours derniers, dans une des salles de notre Chambre du Parlement, pour y discuter ce projet. Nul doute que nos représentants ruraux ont pris une grande part dans la discussion de ce projet d'une importance vitale pour l'agriculture. Les renseignements nous manquent pour donner à nos lecteurs un résumé de ce qui s'est passé à l'avantage du cultivateur. Nous saisissons la première occasion de le faire avec connaissance de cause, afin de faire connaître à nos lecteurs quels sont nos représentants ruraux qui ont à cœur les véritables intérêts de l'agriculture. Nous savons que les chemins de fer absorberont la plus grande partie de l'argent de notre Trésor Provincial ; mais nous savons aussi que l'on ne doit pas retrancher pour cela la part qui doit revenir pour des fins d'améliorations agricoles. On le sait, l'agriculture est en souffrance, et il ne faut pas négliger de prendre les moyens d'en augmenter les produits, si l'on veut que les chemins de fer payent. — C'est à nos représentants ruraux à y voir.

**Les feuilles mortes.** — Où vont les feuilles mortes ? . . . Il ne faudrait pas croire que les feuilles des arbres, une fois tombées sur le sol et desséchées, ne servent à rien ; elles sont, au contraire, soigneusement ramassées pour servir de fumier.

Chaque année, à Paris, les arbres des jardins publics et des promenades fournissent en moyenne six cents voitures de feuilles mortes qui sont vendues aux marchands des environs. C'est un excellent engrais. A l'ant de servir de fumier, les feuilles sont employées à des couches de semis.

Les Tuileries fournissent une centaine de tombereaux de feuilles. Celles-ci sont spécialement destinées pour l'horticulture parce que la plus grande quantité sont des feuilles de marronnier qui ont la propriété de conserver les semis mieux que les autres.

Celles provenant des Champs-Élysées et des jardins sont employées dans les serres de la Ville.

Le Jardin de Luxembourg produit près de cent trente tombereaux de feuilles mortes, qui sont exclusivement réservées à la conservation des plantes. Pendant les grandes gelées, on en couvre les chassis, ainsi que les plantes délicates qui craignent le froid.

## RECETTES

Moyen de faire avec de la gomme une colle très-adhésive

Un moyen simple de se procurer de la colle adhésive au point de raccommoder la porcelaine, le verre, la ténace, est le suivant :

Il suffit d'additionner d'une petite quantité de sulfate d'alumine (alun) une solution de gomme ordinaire. Un demi gros ou 36 grains d'alun en dissolution dans une cuillère d'eau, ajoutés à huit onces d'une solution concentrée de gomme arabique, donnent un mélange la propriété de coller du bois sur du bois, du papier sur un métal, de la porcelaine sur de la porcelaine.



## Conservation des cordes

Voici une recette qui indique la meilleure préparation pour augmenter la durée des cordes, en les préservant de la putréfaction :

Ce résultat, éminemment utile, est obtenu d'une façon très-sûre au moyen d'une double opération.

Les cordes sont d'abord sulfatées comme les poteaux télégraphiques et les traverses qui supportent les rails des chemins de fer. Il suffit, pour cela, de les plonger, sèches, dans un bain de sulfate de cuivre (couperose bleue), préparé à raison de 2 onces de cette substance par pinte d'eau, et de les y laisser tremper durant quatre jours; après quoi on les fait sécher.

Il faut ensuite ou bien les goudronner ou bien les immerger dans de l'eau de savon. Le goudron, en enveloppant la corde, y retient mécaniquement le sel de cuivre; le savon y fixe ce sel par une réaction chimique tout aussi efficace. Dans l'un et l'autre cas, les cordes sont à l'abri de la dent des rats pour qui le sulfate de cuivre est un poison; mais le goudronnage, qui constitue une préparation très-économique, a de plus l'avantage d'écartier ces animaux et de sauver ainsi de leurs dégâts, les objets que la corde attache. Cependant l'odeur forte à laquelle est dû cet avantage, devient quelquefois elle-même un inconvénient: on devra, dans ce cas, donner la préférence aux cordes préparées au savon qui restent inodores et ne sont pas poisseuses. Voici, au surplus, en quoi chacune de ces opérations consiste :

On fait chauffer du goudron dans un peçon, on y plonge la corde, et on la tire aussitôt à la filière de façon à la débarrasser de l'excédant de goudron, tandis qu'il est encore chaud. La filière n'est autre chose qu'une branche fendue et munie d'une double entaille formant dans la jointure un trou rond. On complète le nettoyage en passant la corde sur une poignée d'étoupe.

La seconde méthode consiste à faire tremper la corde dans une solution de savon à 2 de livre par pinte. Il se forme un savon cuirique qui, mieux encore que le goudron, préserve le chanvre de la putréfaction.

Une courte observation en finissant.

Il importe que l'eau sulfatée ou l'eau de savon ne soit pas entièrement absorbée par la corde, sans quoi on ne serait pas sûr qu'elle a pénétré jusqu'au centre. Il sera dès lors économique de réserver quelques paquets, qui serviront à épuiser l'excédant de préparation que les premières cordes auront laissé.

Tels sont, en résumé, les procédés les meilleurs pour augmenter la durée des cordes.

## 20,000 ARBRES FRUITIERS ET

**D'ORNEMENTS  
A VENDRE CHEZ M. AUGUSTE DUPUIS  
A LA PÉPINIÈRE DU  
VILLAGE DES AULNAIES,  
LA ST. ROCH DES AULNAIES, COMTE DE L'ISLET.**

*Arbres de choix et propres à notre climat.*

Catalogue fourni gratis sur demande.

**AGENTS DEMANDÉS,  
COMMISSION LIBÉRALE.**

### DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, novembre, 1878.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à  
nouvel ordre, sera de 12 par cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les  
journaux autorisés à le publier.

## A VENDRE OU A LOUER:

**A** Ste. Anne de la Pocatière, dans le Faubourg, à quelques pas de l'Eglise, du Couvent, du Collège, de l'Ecole d'Agriculture, du Bureau de Poste, de l'Imprimerie et des Principales maisons d'affaires, cette magnifique maison et dépendances appartenant à Mlle. Héloïse Martineau, avec cour spacieuse, le tout en très-bon état.

Possession immédiate. Conditions libérales.

Références à V. Garon, écrivain, Marchand, ou à O. Martineau, écrivain, Notaire, à Ste. Anne de la Pocatière.

**EMPLOI LUCRATIF.**—Les soussignés offrent aux personnes actives, hommes ou femmes, jeunes gens ou jeunes filles,

### UN GENRE D'OCCUPATION

qui paiera de \$4 à \$8 par jour, et qui peut être exercé d'une manière honorable dans la localité même où résident ceux qui désirent l'entreprendre. Des renseignements gratuits, ou des spécimens valant plusieurs piastres, seront envoyés à ceux qui voudraient se mettre à l'œuvre, et qui feront parvenir 50 cts. au soussigné

J. LATHAM & CO;

419 Washington St., BOSTON Mass.

## MUSIQUE NOUVELLE !

### MUSIQUE VOCALE :

Les deux mères .....	Boissière .....	25
Histoire d'oiseau .....	" .....	25
La chasse aux papillons .....	" .....	25
Noble coursier .....	Henriou .....	25
Mademoiselle .....	Boissière .....	25
Pauvre rois .....	M. A. D. ....	25
Amour et prière .....	Lachman .....	25
Les lunettes magiques .....	Gariboldi .....	50
Le dernier de l'orpheline .....	Boissière .....	25
La fanfette et la prison .....	" .....	25
Les trois gâteaux .....	" .....	25
L'Alsace pleure : elle prie, elle attend ! .....	Ben. Tayoux .....	40
A Saint-Blaise .....	Pessard .....	30
Chanson de Jean Prouvair .....	Holmès .....	50
Amour et caprice .....	Bovéry .....	25
Chanson d'été .....	Rupès .....	50

### MUSIQUE INSTRUMENTALE :

Le lys .....	Spindler .....	40
Transports joyeux .....	Lambert .....	85
Souviens-toi .....	Spindler .....	40
Andalusia, valse .....	Pouvaire .....	75
Les gondoles .....	Delorme .....	50
Heures heureuses .....	" .....	50
Chant du Lazzarone .....	Kowalski .....	70
Paysane .....	Marmontel .....	75
Bergère .....	Kowalski .....	60
Rose des Alpes .....	Spindler .....	40
Bouquet de violettes .....	" .....	40
Feuilles d'automne, valse .....	David .....	70
Nuit d'Asie .....	Marmontel .....	75
Pauvre fleur .....	Spindler .....	40
Feuilles d'automne .....	Kowalski .....	60
Méditation .....	" .....	60
Sur l'Atlantique .....	" .....	60

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique

113 rue St. Jean, QUÉBEC.